

Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires

Membre Fondateur de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)



Le Secrétariat Général

59, bd Pinel,
69677 BRON CEDEX
Tél : 04 72 35 72 45
Fax : 04 72 35 73 31

Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire du **SNPHPU** s'est tenue à Paris, **le 3 février 2022** à partir de 9H30 à la Villa Modigliani 13, rue Delambre 75014 Paris
63 personnes présentes (pouvoirs compris)

Rapport moral et d'activité

Le Secrétariat Général a présenté son rapport moral et d'activités.
Le SNPHPU a reçu cette année 105 demandes d'information.
Celui-ci a été accepté à l'unanimité.

Nouveaux adhérents

Le Secrétariat Général a présenté la liste des demandes d'adhésion au SNPHPU.
17 demandes ont été validées par l'Assemblée Générale.
Celles-ci sont acceptées à l'unanimité.

Renouvellement du conseil d'administration

Conseillers sortant du CA en 2022

- BENAÏSSA-DJELLOULI Mohamed (CH APT)
- BREANT Valentine (HCL)
- FAGNONI Philippe (CHU DIJON)
- MEUNIER Philippe (CH TOURS)
- SOREDA Stéphan (CH CAMILLE CLAUDEL – ANGOULEME)

Clôture des candidatures : 2 mars 2022

Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires

Membre Fondateur de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

Rapport financier

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels tels que présentés par le trésorier Approuvés à l'unanimité des présents et représentés
- L'excédent des ressources sur les emplois constatés au 30/09/2021 pour un montant de 49.830 € sera affecté en totalité en fonds associatifs Approuvé à l'unanimité des présents et représentés
- Le contrat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période de 6 ans à compter du 30/09/2021 Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Montants de la cotisation

Les montants des cotisations pour 2022 ont été proposés :

- Cotisation ordinaire : **180 euros** (une réduction de 10 euros est appliquée en cas de paiement par prélèvement SEPA)
- Cotisation spéciale : première adhésion, Pharmacien hospitalier à temps partiel, Attaché, Assistant des hôpitaux, retraité : **90 euros** (une réduction de 5 euros est appliquée en cas de paiement par prélèvement SEPA)

Ceux-ci ont été votés à l'unanimité des présents et représentés

Rapport scientifique

Les présidents des comités scientifiques et d'organisation de Convergences Santé Hôpital ont présenté le programme des dix-septièmes rencontres CSH qui se tiendront à TOULON du 13 au 16 septembre 2022.

Docteur Philippe meunier

Président du SNPHPU

